



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 060-216003434-20251210-D70_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du 10 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Quorum = 15 Nombre de présents = 19 Nombre de pouvoirs = 5 Nombre de votants = 24		

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°70

Date de convocation
4 décembre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., Mme CHANI Y.,
M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M. MARCHAL J-M.,
M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme HARDY A-L.,
Mme WOLF A-S., Mme VERBRUGGHE V., M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E.,
M. RENARD E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.
Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.
M. HERBLOT D. par M. BARBIER J-M.

ABSENTS :

M. GOUJARD A., M. FACQ J-M., M. AGOSTINI L.,
M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme PALANIAYE D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Autorisation donnée au comptable public de débiter le compte 1068

VU la délibération n° 52 du 4 octobre 2023 adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024,
CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources et Moyens Généraux » en date
du 24 novembre 2025,

Le service de gestion comptable a décelé une anomalie au compte 139148 (compte d'amortissement) qu'il convient de corriger.

Comme les dépenses d'investissements, les subventions s'amortissent. Des écritures ont été passées sur le compte 139148 il y a plus de 10 ans mais ces dernières ne semblent pas avoir été totalement comptabilisées.

A ce jour, il n'y a plus aucune subvention au compte 13148 (totalement amorties).

Il est par conséquent nécessaire d'apurer le compte 139148 via une opération d'ordre non budgétaire en autorisant le comptable public à :

- créditer le compte 139148 d'un montant de : 12 035,76 €
- débiter le compte 1068 du même montant.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à autoriser le débit du compte 1068 par le comptable public,
- **CHARGE** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au contrôle de légalité et sa notification au comptable public assignataire de la commune.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Danielle PALANIAYE



Le Maire



Nicolas MOULA

